

SAINT-POL // La salle « Mélanie », dédiée aux jeunes victimes, a été inaugurée mardi dernier

Un espace pour libérer la parole

Mieux accueillir les victimes mineures et créer les conditions propices à la parole. C'est le double objectif de la salle « Mélanie », ouverte il y a peu au sein de la compagnie de gendarmerie de Saint-Pol. Inaugurée mardi dernier, elle illustre le poids des violences intrafamiliales sur l'activité des militaires.

« Les violences intrafamiliales sont une thématique prégnante et plus particulièrement ces cinq dernières années », soulignait le capitaine Xavier Champain, commandant de la compagnie de gendarmerie de Saint-Pol. C'est ainsi que le premier groupe de lutte du département a été mis en place au sein de la compagnie dès 2019.

Huit militaires dédiés à cette problématique...

Dès son arrivée il y a trois ans, il annonçait le renforcement de cette unité « pour former une mini-brigade de recherches », nous avait-il confié en août 2021. De six militaires, le groupe passait à huit cette année-là, effectifs ponctionnés dans les brigades territoriales. Un subtil dosage puisque la compagnie, qui compte 100 personnels est confrontée (comme d'autres) à un manque d'effectif chronique, de 15 % en



Le capitaine Champain, ici en compagnie de la sous-préfète de l'arrondissement de Montreuil et du député de la 1re circonscription, a orchestré la visite.

moyenne.

... qui a représenté 400 dossiers en 2023

Les violences intrafamiliales représentent 20 % de l'activité judiciaire et opérationnelle des militaires ternésiens. En 2023, ils pèsent pour 400 dossiers. 350 ont été traités et achevés. 160 gardes à vue ont été menées. Le groupe de lutte reçoit le soutien du Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) et des brigades territoriales « au plus près du ter-

rain ». La gendarmerie peut s'appuyer également sur deux intervenantes sociales en gendarmerie, en partenariat avec les communautés de communes du Ternois et des Campagnes de l'Artois.

Sur les cinq premiers mois, 200 procédures avaient été enregistrées avant une mise en veille de l'équipe nécessaire. La charge émotionnelle est lourde et les gendarmes, même s'ils sont formés, ont besoin de souffler. C'est humain. Durant cette période, 80 dossiers ont tout de même

été traités par leurs collègues. À la rentrée, le nombre de dossiers traités par chaque personnel devrait être d'une dizaine. Conséquent mais de quoi travailler plus sereinement

Deux anciens appartements transformés

Le décor étant planté, il était temps d'entrer dans le « vif » du sujet. Depuis quelques semaines, le groupe de lutte dispose de locaux dédiés. Deux appartements de 75 m² précédemment occupés par

des militaires ont été déclassés pour permettre leur réaménagement. Trois espaces ont été créés : une salle de mise en confiance lors d'un premier temps d'accueil, une deuxième offrant un espace de parole apaisé et confidentiel et enfin une « salle Mélanie » où les gendarmes peuvent auditionner et enregistrer les victimes.

Les contributions ont été multiples (dont certains gendarmes) pour l'aménagement mobilier. Parmi elles, notons l'aide précieuse (3000 €) de

Soroptimist international de Béthune, réseau international de femmes engagées notamment dans la lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales.

« Cela peut être le point d'amorçage d'une procédure judiciaire »

Depuis son ouverture au printemps, une dizaine d'auditions ont été menées. L'objectif d'une salle « Mélanie » est de créer les conditions favorables à la libération de la parole (par un accueil spécifique, une décoration adaptée...). « Cela peut être le point d'entrée ou d'amorçage d'une procédure judiciaire ou d'un accompagnement », précisait le capitaine Champain.

La parole de l'enfant. L'intérêt pour le recueil de leur parole est dû aux Britanniques dans les années 1980. Des études ont été menées ensuite au Canada puis en France. « La première expérience dite Mélanie avec l'enregistrement des premiers entretiens de l'enfant, pour qu'il n'ait pas à répéter et revivre ce qu'il a subi remonte au début des années 1990 », rappelait Isabelle Fradin-Thirode, représentante de l'État. « Il a fallu attendre 1998 pour qu'une loi les autorise. Depuis, de nombreux progrès ont été réalisés tant sur le plan matériel que sur la formation ». Chantier toujours en cours.

Anthony Hoyer



Les gendarmes reçoivent aussi le soutien d'un assistant judiciaire à quatre pattes.

DES ASSISTANTS... AU POIL !

On connaît tous le capital de sympathie et d'empathie du chien, considéré comme le meilleur ami de l'homme. Il est aussi un outil au service de la justice. La Maison de protection de la famille de la gendarmerie d'Arras est, avec la police de Lens, l'une des deux unités du Pas-de-Calais, à bénéficier d'assistants judiciaires à quatre pattes depuis un peu plus d'un an. Deux goldens retrievers, un mâle et une femelle. Ryoma a rejoint les rangs de la gendarmerie tandis que Soca a intégré la

police. Cette « doublette » est une première en France où le dispositif a fait son apparition en 2019, importé des États-Unis. Dans le système judiciaire nord-américain, il est mis en place depuis de nombreuses années déjà. Ces assistants judiciaires à quatre pattes ont été formés pendant 22 mois par Handi'chiens pour devenir chiens d'assistance judiciaire, c'est-à-dire rassurer les victimes de violences sexuelles et/ou intrafamiliales et les aider à témoigner devant les enquêteurs

et les juges. Ryoma et Soca ont appris à obéir à 52 commandes. Ils sont une force supplémentaire pour apaiser les victimes, notamment les plus jeunes.

Les enquêteurs et les juges décideront de l'intervention des chiens. Le chien peut être proposé par la justice et peut être demandé par la victime. Ils pourront l'assister pendant la prise de témoignage par les forces de l'ordre, puis par la justice et enfin ils pourront assister aux audiences de procès si besoin.